



## Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1. Débitrice: **MAPYR SA (MAPYR Ltd)**, Avenue de Gratta-Paille  
1-2, 1000 Lausanne 30
2. Date du prononcé de dissolution: 22.07.2013
3. Suspension de faillite: 20.08.2013
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 09.09.2013
5. Avance de frais: CHF 3'000.00

**Indication:** La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** Par décision du Président du Tribunal d'arrondissement de Lausanne du 22 juillet 2013, la société a été déclarée dissoute conformément aux articles 154 OCR et 731b CO; sa liquidation a été ordonnée selon les dispositions applicables à la faillite. But de la société : la détention, la gestion, le financement de et la participation à des entreprises (pour but complet cf. statuts)

Office des faillites de Lausanne  
021/316 65 02  
1014 Lausanne Adm cant

01042371

